



## Assemblée générale

Distr. limitée  
5 novembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-quatrième session

#### Deuxième Commission

Point 97 a) de l'ordre du jour

#### Questions de politique macroéconomique :

#### Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

#### Guyana\* : projet de résolution

#### Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 52/179 du 18 décembre 1997 et 53/173 du 15 décembre 1998,*

*Prenant note du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée, sur le financement du développement<sup>1</sup>,*

*Prenant acte de la résolution 1999/51 du 29 juillet 1999 du Conseil économique et social sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,*

1. *Approuve* le rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement<sup>1</sup>, qui fournit le cadre de référence en ce qui concerne la portée, l'ordre du jour et la forme de la manifestation finale, ainsi que ses préparatifs;

2. *Décide* de convoquer une conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendra en 2001;

3. *Souligne de nouveau* que toutes les parties prenantes concernées devraient participer au processus préparatoire et à la conférence internationale;

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 28 (A/54/28).*

4. *Invite* les États Membres à envisager la possibilité d'accueillir la Conférence internationale sur le financement du développement;

5. *Décide* de créer un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée chargé d'assurer les préparatifs de fond de la Conférence internationale de haut niveau;

6. *Décide aussi* de former un bureau dans lequel chaque région sera représentée de façon équitable et qui sera présidé par deux coprésidents;

7. *Décide en outre* que la première session d'organisation du Comité préparatoire devrait se tenir au plus tard au début de février 2000 afin d'élire le bureau, et, à ce propos, prie le Président de l'Assemblée générale d'engager des consultations avec les États Membres;

8. *Prie* le Secrétaire général et le bureau de soumettre des propositions au Comité préparatoire à la reprise de sa session d'organisation, en consultation avec les États Membres et toutes les parties prenantes, concernant les modalités de la participation de ces dernières au processus préparatoire et à la Conférence internationale, en tenant compte notamment du paragraphe 20 du rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, à composition non limitée, sur le financement du développement, et des paragraphes 17 et 18 de la résolution 1999/51 du Conseil économique et social;

9. *Décide* que la reprise de la session d'organisation du Comité préparatoire se tiendra en mars et avril 2000 pour examiner, sur la base du chapitre IV du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement et des propositions qui seront présentées par le Secrétaire général et le Bureau, les questions suivantes :

- a) Les dates, la durée et la structure de la Conférence internationale;
- b) La clarification et la mise au point définitive de l'ordre du jour;
- c) Les modalités de participation des parties prenantes institutionnelles tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres entités compétentes;
- d) Les modalités de participation d'autres parties prenantes, notamment des organisations non gouvernementales et du secteur privé;
- e) Le programme de travail du Comité préparatoire;

10. *Décide également* que la première session de fond du Comité préparatoire se tiendra en mai 2000;

11. *Invite* les États Membres à envisager de dépêcher des experts à la reprise de la session d'organisation et à la session de fond du Comité préparatoire;

12. *Demande* aux commissions régionales, aux banques régionales et aux autres entités régionales compétentes de fournir des contributions au Comité préparatoire, qui les examinera, à compter de la reprise de sa session d'organisation;

13. *Prie* la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de fournir des contributions au Comité préparatoire, qui les examinera, à compter de la reprise de sa session d'organisation;

14. *Prie également* la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de tenir compte du calendrier du Comité préparatoire et des réunions des commissions régionales lorsqu'il aidera les pays en développement à préparer les débats

de fond sur le financement du développement, notamment en organisant des réunions régionales ou autres ainsi que des réunions de groupes d'experts;

15. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite consultation avec tous les États Membres, de fournir au Comité préparatoire et à la Conférence internationale un secrétariat suffisamment nombreux placé sous son autorité, dirigé par une personnalité de haut niveau et doté des ressources nécessaires, et prie également le Secrétaire général d'informer le Comité préparatoire à sa première session d'organisation sur les mesures qui auront été prises à cet égard;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session de la mise en oeuvre de la présente résolution et des préparatifs d'ensemble de la Conférence internationale sur le financement du développement;

17. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session une question intitulée «Conférence internationale sur le financement du développement».

---